

**ETAT PREVISIONNEL  
DES RECETTES ET DES DEPENSES  
EXERCICE 2012**

- PROJET DE BUDGET -

---

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LORS DE SA SESSION DES 15 et 16 NOVEMBRE 2011

\*

**OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES**



# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	
1.1 Les Recettes	7
1.2 Les Dépenses	8
1.3 Réserve pour déficit	9
1.4 Conclusion et Perspectives	9
<b>2. TABLEAU DE SYNTHESE</b>	
2.1 Recettes	13
2.2 Dépenses	13
<b>3. FICHES DETAILLEES PAR LIGNE BUDGETAIRE</b>	
3.1 Recettes	21
3.2 Dépenses	29
Titre 1 – Personnel	31
Titre 2 – Immeubles, matériel, et dépenses de fonctionnement	41
Titre 3 – Dépenses opérationnelles	53
<b>4. TABLEAU DES EFFECTIFS</b>	63



# 1. INTRODUCTION

- 1.1. RECETTES
- 1.2. DEPENSES
- 1.3. RESERVE POUR DEFICIT
- 1.4. PERSPECTIVES



# 1. INTRODUCTION

## 1.1. LES RECETTES

### 1.1.1. Principe

En application du règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission, établissant les règles d'exécution du règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 572/2008 de la Commission, les recettes proviennent essentiellement :

- des diverses taxes payées par les demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales ;
- du produit de la vente du Bulletin officiel et du Rapport annuel de l'Office ;
- du produit des intérêts sur comptes bancaires.

### 1.1.2. Hypothèses budgétaires

Pour les six grands groupes de taxes les montants estimés sont les suivantes :

Type de taxes	Montant ( EUR )	Commentaires
Taxes de demandes	2,790,000	(soit 3100 demandes x 900 €)
Taxes d'examens	3,600,000	(soit 2400 examens x 1500 €)
Taxes annuelles	6,000,000	(soit 20000 titres x 300 €)
Taxes fixées par le Président	15,000	(soit 375 taxes x 40 €)
Taxes de rapports	312,000	(soit 1300 rapports x 240 €)
Taxes de vente de rapports	120,000	(soit 500 rapports x 240 €)
<i>Total</i>	<i>12,837,000</i>	

La prévision totale des recettes est de **13.154.000** euros, distribuée comme suit :

Produit provenant des taxes	12,837,000
Réserve pour déficit	-45,000
Recettes provenant de services rendus à titre onéreux	12,000
Recettes de services fournis à titre onéreux	pm
Recettes diverses	150,000
Programme multi-bénéficiaires	200,000
<b>Total</b>	<b>13,154,000</b>

Le détail des taxes à percevoir est présenté au point 3.1. Recettes.

## **1.2. LES DEPENSES**

### **1.2.1. Titre 1 : Personnel**

Le tableau des effectifs 2012 prévoit un total de 46 postes. La répartition des postes s'effectue comme suit :

- le Président (1 AD) ;
- le Vice-Président (1 AD) ;
- l'Unité Technique (4 AD et 13 AST) ;
- l'Unité Finances et Administration (2AD et 12 AST) ;
- le Service Juridique (1 AD et 1 AST) ;
- le Service du Personnel (2 AST) ;
- le Service Informatique (5 AST) ;
- le Service audit (1 AD et 1 AST) ;
- la secrétaire du Président (1 AST) ; et,
- la secrétaire du Vice-Président (1 AST).

Les dépenses inscrites au Titre 1 sont de 5.852.000 euros ; soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2011.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 1 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

Le tableau des effectifs est repris au point 4 de ce document.

### **1.2.2. Titre 2 : Immeuble, matériel, dépenses diverses de fonctionnement**

La prévision de dépenses relative au Titre 2 est de 1.400.000 euros ; soit une baisse de 20,2 % par rapport à 2011.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 2 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

### **1.2.3. Titre 3 : Dépenses opérationnelles**

Les crédits inscrits au Titre 3 s'élèvent à 7.052.000 euros ; en hausse de 2,4 % par rapport à 2011.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les principaux articles ou postes de ce Titre 3 sont repris dans les fiches détaillées par lignes budgétaires.

### **1.2.4. Total des dépenses**

Le total des dépenses prévues pour 2012 s'élève à 14.304.000 euros pour les crédits d'engagement et à 13.154.000 euros pour les crédits de paiement.



### 1.3. RESERVE POUR DEFICIT

Le budget prévoit désormais un titre de recettes appelé « Réserve pour déficit » créé pour opérer l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

Le montant nécessaire pour équilibrer le déficit en 2012 est calculé comme suit :

Total des crédits de paiement	13,154,000 EUR
Total des recettes	13,199,000 EUR
<b>Réserve pour déficit</b>	<b>-45,000 EUR</b>

### 1.4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le total des dépenses prévues dans ce *Projet de Budget 2012* est de 14.304.000 euros.

Le total des recettes et des crédits de paiement est, lui, de 13.154.000 euros.

En matière de **recettes**, le nombre de demandes de protection parvenant annuellement à l'Office ainsi que le nombre de titres octroyés et les taxes qui en découlent, permettent de conserver une structure financière saine et stable.

En matière de **dépenses**, les mouvements sont les suivants :

- une hausse de 1,3 % des **dépenses de personnel** est prévu ;
- une baisse de 20,2 % des **dépenses de fonctionnement** ;
- enfin, une hausse de 2,4 % des **dépenses opérationnelles**.



## **2. TABLEAU DE SYNTHESE**

2.1. RECETTES

2.2. DEPENSES



## 2. TABLEAU DE SYNTHESE / SUMMARY TABLE

### 2.1. RECETTES / INCOME

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE  RECETTES	BUDGET		EXECUTION
		PROJET BUDGET 2012 Recettes	2011 Recettes	2010 Recettes
		(C.A. 11/11 A.C.)	(C.A. 06/11 A.C.)	(C.A. 02/11 A.C.)
<b>1</b>	<b>RECETTES</b>			
1000	Produit provenant des taxes	12,837,000	12,729,000	11,904,332.00
	<b>TOTAL TITRE 1</b>	<b>12,837,000</b>	<b>12,729,000</b>	<b>11,904,332.00</b>
<b>3</b>	<b>RESERVE</b>			
3000	Reserve pour déficit	-45,000	212,000	-1,155,700.55
	<b>TOTAL TITRE 3</b>	<b>-45,000</b>	<b>212,000</b>	<b>-1,155,700.55</b>
<b>5</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADMIN.</b>			
5000	Recettes de fonctionnement administratif	12,000	12,000	16,499.18
	<b>TOTAL TITRE 5</b>	<b>12,000</b>	<b>12,000</b>	<b>16,499.18</b>
<b>6</b>	<b>RECETTES DE SERVICES A TITRE ONEREUX</b>			
6000	Recettes de la vente du Bulletin officiel	pm	pm	0.00
	<b>TOTAL TITRE 6</b>	<b>pm</b>	<b>pm</b>	<b>0.00</b>
<b>9</b>	<b>RECETTES DIVERSES</b>			
9100	Intérêts sur comptes	150,000	150,000	79,011.71
9200	Dons et legs	pm	pm	0.00
9300	Programme multi-bénéficiaires	200,000	200,000	-33,471.41
	<b>TOTAL TITRE 9</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>	<b>45,540.30</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13,154,000</b>	<b>13,303,000</b>	<b>10,810,670.93</b>

### 2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE  DEPENSES - TITRE 1	BUDGET		EXECUTION
		PROJET BUDGET 2012 Crédits	2011 Crédits	2010 Crédits
		(C.A. 11/11 A.C.)	(C.A. 06/11 A.C.)	(C.A. 02/11 A.C.)
<b>DEPENSES - TITRE 1</b>				
<b>1</b>	<b>PERSONNES LIEES A L'OCVV</b>			
<b>11</b>	<b>Personnel en activité</b>			
1100	Dépenses liées au personnel en activité	5,500,000	5,450,000	5,185,211.81
	<b>TOTAL CHAPITRE 11</b>	<b>5,500,000</b>	<b>5,450,000</b>	<b>5,185,211.81</b>
<b>12</b>	<b>Perfectionnement professionnel</b>			
1200	Perfectionnement professionnel	80,000	80,000	80,240.76
	<b>TOTAL CHAPITRE 12</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>80,240.76</b>
<b>13</b>	<b>Missions et déplacements</b>			
1300	Missions et déplacements	210,000	210,000	210,000.00
	<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>210,000</b>	<b>210,000</b>	<b>210,000.00</b>
<b>14</b>	<b>Prestations d'appoint</b>			
1400	Personnel intérimaire, assistance technique et administrative	30,000	10,000	12,904.89
	<b>TOTAL CHAPITRE 14</b>	<b>30,000</b>	<b>10,000</b>	<b>12,904.89</b>
<b>15</b>	<b>Service social</b>			
1500	Secours extraordinaire, interventions sociales	15,000	12,000	12,846.94
	<b>TOTAL CHAPITRE 15</b>	<b>15,000</b>	<b>12,000</b>	<b>12,846.94</b>
<b>17</b>	<b>Frais de réception et de représentation</b>			
1700	Frais de réception & représentation	17,000	17,000	7,459.87
	<b>TOTAL CHAPITRE 17</b>	<b>17,000</b>	<b>17,000</b>	<b>7,459.87</b>
	<b>TOTAL DEPENSES - TITRE 1</b>	<b>5,852,000</b>	<b>5,779,000</b>	<b>5,508,664.27</b>



## 2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE  DEPENSES - TITRE 2	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		PROJET BUDGET 2012 Crédits		2011 Crédits		2010 Crédits	
		(C.A. 11/11 A.C.)		(C.A. 06/11 A.C.)		(C.A. 02/11 A.C.)	
<b>DEPENSES - TITRE 2</b>							
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MAT., DEP. FONCTIONNEMENT</b>						
<b>20</b>	<b>Investissements immobiliers</b>						
2000	Dépenses afférentes aux immeubles	300,000		500,000		239,335.13	
	<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>300,000</b>		<b>500,000</b>		<b>239,335.13</b>	
<b>21</b>	<b>Informatique</b>						
2100	Equipements, logiciels, services externes	350,000		350,000		286,529.35	
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>350,000</b>		<b>350,000</b>		<b>286,529.35</b>	
<b>22</b>	<b>Biens meubles et frais accessoires</b>						
2200	Mobilier, matériel technique, de transport et de bibliothèque	100,000		100,000		51,512.66	
	<b>TOTAL CHAPITRE 22</b>	<b>100,000</b>		<b>100,000</b>		<b>51,512.66</b>	
<b>23</b>	<b>Fonctionnement administratif courant</b>						
2300	Dépenses de fonctionnement administratif courant	100,000		192,000		58,989.85	
	<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>100,000</b>		<b>192,000</b>		<b>58,989.85</b>	
<b>24</b>	<b>Affranchissement et télécommunications</b>						
2400	Dépenses d'affranchissement et de télécommunications	100,000		100,000		80,600.00	
	<b>TOTAL CHAPITRE 24</b>	<b>100,000</b>		<b>100,000</b>		<b>80,600.00</b>	
<b>25</b>	<b>Réunions et convocations</b>						
2500	Dépenses de réunions et de convocations	300,000		362,000		286,688.13	
	<b>TOTAL CHAPITRE 25</b>	<b>300,000</b>		<b>362,000</b>		<b>286,688.13</b>	
<b>26</b>	<b>Audit et évaluations</b>						
2600	Audit et évaluations	150,000		150,000		123,232.60	
	<b>TOTAL CHAPITRE 26</b>	<b>150,000</b>		<b>150,000</b>		<b>123,232.60</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES - TITRE 2</b>	<b>1,400,000</b>		<b>1,754,000</b>		<b>1,126,887.72</b>	

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE  DEPENSES - TITRE 3	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		PROJET BUDGET 2012 (C.A. 11/11 A.C.)		2011 (C.A. 06/11 A.C.)		2010 (C.A. 02/11 A.C.)	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
<b>DEPENSES - TITRE 3</b>							
<b>3</b>	<b>DEPENSES OPERATIONNELLES</b>						
<b>30</b>	<b>Indemnités à verser aux offices d'examen</b>						
3000	Indemnités pour les offices d'examen (U.E. et autres)	6,000,000	5,000,000	6,000,000	5,200,000	4,774,661.05	3,685,795.43
	<b>TOTAL CHAPITRE 30</b>	<b>6,000,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>6,000,000</b>	<b>5,200,000</b>	<b>4,774,661.05</b>	<b>3,685,795.43</b>
<b>31</b>	<b>Maintien des collections de référence</b>						
3100	Dépenses pour organismes compétents (U.E. et autres)	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
	<b>TOTAL CHAPITRE 31</b>	<b>pm</b>	<b>pm</b>	<b>pm</b>	<b>pm</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>32</b>	<b>Acquisition d'autres rapports d'examen</b>						
3200	Acquisition d'autres rapports d'examen	312,000	312,000	300,000	280,000	269,280.00	207,580.63
	<b>TOTAL CHAPITRE 32</b>	<b>312,000</b>	<b>312,000</b>	<b>300,000</b>	<b>280,000</b>	<b>269,280.00</b>	<b>207,580.63</b>
<b>33</b>	<b>Examen des dénominations</b>						
3300	Dépenses pour l'examen des dénominations	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
	<b>TOTAL CHAPITRE 33</b>	<b>pm</b>	<b>pm</b>	<b>pm</b>	<b>pm</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>34</b>	<b>Publications et traductions</b>						
3400	Publications officielles, générales et de vulgarisation	150,000	150,000	150,000	150,000	143,636.23	123,369.87
	<b>TOTAL CHAPITRE 34</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>143,636.23</b>	<b>123,369.87</b>
<b>35</b>	<b>Etudes, enquêtes, consultations techniques</b>						
3500	Etudes techniques	300,000	150,000	300,000	50,000	35,236.00	50,000.00
	<b>TOTAL CHAPITRE 35</b>	<b>300,000</b>	<b>150,000</b>	<b>300,000</b>	<b>50,000</b>	<b>35,236.00</b>	<b>50,000.00</b>
<b>36</b>	<b>Conseillers spéciaux</b>						
3600	Conseillers spéciaux	90,000	90,000	40,000	40,000	28,514.85	8,371.03
	<b>TOTAL CHAPITRE 36</b>	<b>90,000</b>	<b>90,000</b>	<b>40,000</b>	<b>40,000</b>	<b>28,514.85</b>	<b>8,371.03</b>
<b>37</b>	<b>Programme multi-bénéficiaires</b>						
3700	Actions dans le cadre du programme multi-bénéficiaires	200,000	200,000	100,000	50,000	100,390.05	100,001.98
	<b>TOTAL CHAPITRE 37</b>	<b>200,000</b>	<b>200,000</b>	<b>100,000</b>	<b>50,000</b>	<b>100,390.05</b>	<b>100,001.98</b>
	<b>TOTAL DU TITRE 3</b>	<b>7,052,000</b>	<b>5,902,000</b>	<b>6,890,000</b>	<b>5,770,000</b>	<b>5,351,718.18</b>	<b>4,175,118.94</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14,304,000</b>	<b>13,154,000</b>	<b>14,423,000</b>	<b>13,303,000</b>	<b>11,987,270.17</b>	<b>10,810,670.93</b>





### **3. FICHES DETAILLEES PAR LIGNE BUDGETAIRE**

3.1. RECETTES

3.2. DEPENSES



---

### **3.1. RECETTES**

---

**TITRE 1 - RECETTES**

**TITRE 3 - RESERVE**

**TITRE 5 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**

**TITRE 6 - RECETTES DE SERVICES FOURNIS A TITRE ONEREUX**

**TITRE 9 - RECETTES DIVERSES**



## TITRE 1 - RECETTES

### CHAPITRE 10 - PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES

#### POSTE 1000 - Taxes perçues

Budget 2012	Budget 2011	Exécution 2010
12,837,000	12,729,000	11,904,332.00

#### Commentaire :

Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales (J.O. n°227 du 1/9/1994, p. 1), modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 15/2008 (J.O. N° L 8 du 11/01/2008, p. 2).

Ces recettes de l'Office sont composées des taxes payées par des demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales, ainsi que par d'autres parties participant à une procédure. Règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission du 31 mai 1995 établissant les règles d'exécution du Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office communautaire des variétés végétales et modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 572/2008 (JO n° L 161 du 20/06/2008).

#### Evaluation des recettes :

##### *1) Hypothèses de travail :*

Les prévisions en matière de taxes reposent sur les hypothèses suivantes :

- **taxes de demande :** 3.100 demandes parvenant à l'Office ;
- **taxes d'examen :** 2.400 demandes feront l'objet d'une taxe d'examen ;
- **taxes annuelles :** 20.000 titres en vigueur.

2) *Evaluation chiffrée :*

Les recettes ci-après sont estimées sur la base des nouveaux niveaux de taxes en vigueur au 01/01/2010.

<b>TAXE</b>	<b>2012</b>
TAXE DE DEMANDE	2,790,000
TAXE D'EXAMEN	3,600,000
TAXE ANNUELLE	6,000,000
TAXE REQUETES SPECIFIQUES	pm
TAXE DE RECOURS	pm
TAXES FIXEES PAR LE PRESIDENT	15,000
TAXES RAPPORT	312,000
TAXES DE VENTE DE RAPPORTS	120,000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12,837,000</b>

Arrondi à :

**12,837,000 EUR**

<h2 style="margin: 0;">TITRE 3 - RESERVE</h2>
---

**POSTE 3000 - Réserve pour déficit**

Budget 2012	Budget 2011	Exécution 2010
-45,000	212,000	-1,155,700.55

**Commentaire :**

Ce poste a pour objectif de réaliser l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

**Evaluation des recettes :**

Total des crédits de paiement	13,154,000 EUR
Total des recettes	13,199,000 EUR
<b><i>Réserve pour déficit</i></b>	<b><i>-45,000 EUR</i></b>

**Total :**

<b>-45,000 EUR</b>
--------------------

**TITRE 5 - RECETTES PROVENANT  
DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE**

***POSTE 5000 - Recettes provenant du fonctionnement administratif***

Budget 2012	Budget 2011	Exécution 2010
12,000	12,000	16,499.18

**Evaluation des recettes :**

Recettes provenant de services rendus à titre onéreux et/ou de remboursements de frais engagés : 12,000 EUR

**Total :** **12,000 EUR**



**TITRE 6 - CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES  
COMMUNAUTAIRES : REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE  
SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX**

**POSTE 6000 - Recettes provenant de la vente du Bulletin officiel**

Budget 2012	Budget 2011	Exécution 2010
pm	pm	0.00

**Commentaire :**

Contributions aux programmes communautaires, remboursement de dépenses, recettes de services fournis à titre onéreux.

**Evaluation des recettes :**

Pour mémoire

Total :

pm
----

## TITRE 9 - RECETTES DIVERSES

### **POSTE 9100 - Intérêts sur compte**

Budget 2012	Budget 2011	Exécution 2010
150,000	150,000	79,011.71

**Commentaire :**

Il s'agit de ressources provenant des intérêts sur compte.

**Evaluation des recettes :**

Intérêts :	15,000,000 EUR	x	1.00%	soit	150,000 EUR
<b>Total :</b>					<b>150,000 EUR</b>

### **POSTE 9200 - Dons et Legs**

Budget 2012	Budget 2011	Exécution 2010
pm	pm	0.00

**Evaluation des recettes :**

Pour mémoire

<b>Total :</b>	<b>pm</b>
----------------	-----------

**POSTE 9300 - Programme 'Multi-bénéficiaires'**

Budget 2012	Budget 2011	Exécution 2010
200,000	200,000	-33,471.41

**Commentaire :**

Ce poste accueillera les contributions de la Communauté européenne aux différentes institutions communautaires pour la mise en place d'actions favorisant l'adhésion de certains pays à l'Union européenne. Dans le cas de l'Office, il s'agit de la participation de ces pays aux travaux dans le domaine de la protection des variétés végétales.

**Evaluation des recettes :**

Ressources versées par la Communauté européenne pour le programme multi-bénéficiaires 200,000 EUR

**Total :**

<b>200,000 EUR</b>
--------------------



---

## **3.2. DEPENSES**

---

**TITRE 1 - PERSONNEL**



## TITRE 1 – PERSONNEL

### CHAPITRE 11 - PERSONNEL EN ACTIVITE

#### POSTE 1100 - Dépenses liées au personnel en activité

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
5,500,000	5,450,000	5,185,211.81

#### Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes et conformément au tableau des effectifs exposé au point 4.1 de ce document, ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les traitements de base ;
- les allocations familiales (de foyer, d'enfant à charge et scolaire) ;
- l'indemnité de dépaysement et d'expatriation ;
- l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et des agents temporaires de l'ancienne catégorie C ;
- la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale ;
- les dépenses de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines ;
- les honoraires des médecins-conseils, les frais de visites préventives, de matériel de consommation médicale, d'achat de matériel et de mobilier spécial ;
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie ;
- la quote-part patronale contre les risques de maladie professionnelle, d'accident et les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière pour couvrir les dépenses en cas de non intervention de l'assurance ;
- le risque de chômage des agents temporaires ;
- les versements afin de constitution de droits à pension dans le pays d'origine ;
- l'allocation de naissance ;
- l'allocation de décès ;
- les frais de voyage ;
- l'indemnité de logement et/ou de transport ;
- l'indemnité de fonction ;
- le remboursement forfaitaire des frais de déplacement à l'intérieur du périmètre de la ville d'affectation ;
- l'indemnité de licenciement ainsi que l'indemnité de résiliation du contrat ;
- les heures supplémentaires (des anciennes catégories C et D ainsi que par les agents locaux) ;
- la participation financière de l'Office aux frais de garde d'enfants (crèches, garderies, etc.) ;
- les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement ;
- les frais de voyage ;
- les indemnités d'installation et de réinstallation ;
- les frais de déménagement ;
- les indemnités journalières dues en cas de mutation ;
- les incidences des coefficients correcteurs ;
- les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations décidées par le Conseil ;

- les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les services de l'Office de fonctionnaires d'Etats membres et d'autres experts ou à la consultation de courte durée, notamment pour intensifier la coopération avec les offices nationaux et pour développer les protocoles techniques ;
- le remboursement des charges supplémentaires de l'Office relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des agents statutaires de l'Office dans les services nationaux ou internationaux dans le cadre des accords pour l'échange ;
- les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil ou de repas et les frais de documentation.

**Evaluation des crédits :**

1) Fonctionnaires et agents temporaires en activité	4,203,000 EUR
2) Autres agents	128,000 EUR
3) Infrastructure socio-médicale	32,000 EUR
4) Couverture maladie, accident, maladie professionnelle, pension	470,000 EUR
5) Allocations et indemnités diverses	41,000 EUR
6) Heures supplémentaires	6,000 EUR
7) Crèches et garderies	12,000 EUR
8) Echange de fonctionnaires et experts	pm EUR
9) Entrée/cessation de fonction/mutation	136,000 EUR
10) Coefficient correcteur	472,000 EUR

***Total***

***5,500,000 EUR***

Arrondi à :

<b>5,500,000 EUR</b>
----------------------



**CHAPITRE 12 - PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL**

**POSTE 1200 - *Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel***

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
80,000	80,000	80,240.76

**Commentaire :**

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ce crédit est destiné à couvrir, notamment, l'organisation des cours de langues, des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, des cours sur l'utilisation des méthodes modernes, des séminaires, etc.

Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires, ainsi que du recours à des experts en méthodes d'organisation.

**Evaluation des crédits :**

Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel 80,000 EUR

Arrondi à :

<b>80,000 EUR</b>
-------------------

**CHAPITRE 13 - MISSIONS ET DEPLACEMENTS**

**POSTE 1300 - Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
210,000	210,000	210,000.00

**Commentaire :**

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission, par le personnel statutaire de l'Office ainsi que pour les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès de l'Office.

**Evaluation des crédits :**

Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires 210,000 EUR

**Arrondi à :**

<b>210,000 EUR</b>
--------------------

**CHAPITRE 14 - PRESTATIONS D'APPOINT**

**POSTE 1400 - Personnel intérimaire, assistance technique et administrative**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
30,000	10,000	12,904.89

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses relatives :

- au personnel intérimaire, notamment à des dactylographes, standardistes, etc. ;
- au personnel sous contrats d'entreprises de sous-traitance technique et administrative.

La suppression progressive des contrats auxiliaires nécessite le renforcement de ce poste

**Evaluation des crédits :**

- |   |            |
|---|------------|
| 1) Personnel intérimaire  | 30,000 EUR |
| 2) Assistance technique administrative en support à différentes activités | pm         |

**Arrondi à :**

<b>30,000 EUR</b>
-------------------

**CHAPITRE 15 - SERVICE SOCIAL**

**POSTE 1500 - Secours extraordinaire, relations sociales entre le personnel autres interventions sociales**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
15,000	12,000	12,846.94

**Commentaire :**

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 76.

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- des secours en espèce qui peuvent être accordés à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation particulièrement difficile (lorsqu'il est impossible de leur accorder un prêt ou une avance sur salaire vu leur situation financière) ;
- les animations socio-culturelles (consacrées aux aspects culturels, artistiques et sociaux) ;
- les subventions aux cercles sportifs et culturels ;
- les subventions aux cercles de famille (aide à l'intégration des familles des nouveaux fonctionnaires ou agents temporaires, comme par exemple des cours de langue, etc.) ;
- des subventions diverses ;
- les aides au personnel handicapé ;
- les aides familiales ;
- les dépenses d'accueil ; et,
- l'assistance juridique.

**Evaluation des crédits :**

1) Secours extraordinaire	pm EUR
2) Relations sociales entre le personnel	15,000 EUR
3) Autres interventions sociales	pm EUR

**Total :**

<b>15,000 EUR</b>
-------------------

**CHAPITRE 17 - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION**

**POSTE 1700 - Frais de réception et de représentation**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
17,000	17,000	7,459.87

**Commentaire :**

Ce crédit couvre le remboursement des frais que les agents habilités ont dû engager afin de s'acquitter d'obligations de réception ou de représentation au nom de l'O.C.V.V. dans l'intérêt du service.

**Evaluation des crédits :**

Le crédit est estimé à

17,000 EUR

**Total :**

**17,000 EUR**



---

### **3.2. DEPENSES**

---

**TITRE 2 - IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT**





**TITRE 2 - IMMEUBLES, MATERIEL ET  
DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT**

**CHAPITRE 20 - INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION  
D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES**

**POSTE 2000 - Dépenses afférentes aux immeubles**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
300,000	500,000	239,335.13

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les loyers et les charges de copropriété relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ainsi que la location de salles de conférences, de magasins, de locaux d'archives, de sanitaires, de cuisines, de garages et de parkings ;
- les primes des polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ;
- les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage ;
- les frais d'entretien, calculés d'après les contrats en cours (des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc.), les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achat de produits d'entretien, lavage, blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien ;
- l'achat de matériel et l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation tels que modifications de cloisonnement dans les immeubles, modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, rafraîchissement des locaux, revêtements de sol, menuiserie, maçonnerie, etc. ;
- les diverses dépenses relatives à la sécurité des personnes, des immeubles et des biens, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires et agents équipiers de première intervention, les frais de contrôle légaux ;
- les frais d'achat, de location-achat de construction d'immeubles ainsi que les dépenses d'assistance technique liées à des travaux d'aménagement importants ;
- les frais d'expertises financières et techniques préalables à l'acquisition ou à la construction d'immeubles ainsi que de conseils relatifs aux travaux d'aménagement ;
- les dépenses en matière d'immeubles telles les frais de gérance pour les immeubles à multi location, les frais d'états des lieux, les taxes constituant une rémunération de services d'utilité générale (taxes de voirie, enlèvement des ordures, etc.) et les frais accessoires.

**Evaluation des crédits :**

1) Loyers	20,000 EUR
2) Assurances	20,000 EUR
3) Eau, électricité, gaz et chauffage	60,000 EUR
4) Nettoyage et entretien	40,000 EUR
5) Aménagement des locaux	40,000 EUR
6) Sécurité et surveillance des immeubles	60,000 EUR
7) Acquisition de biens immobiliers	30,000 EUR
8) Construction d'immeubles	pm EUR
9) Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles	pm EUR
10) Autres dépenses afférentes aux immeubles	30,000 EUR

***Total***

***300,000 EUR***

**Arrondi à :**

**300,000 EUR**

**CHAPITRE 21 - INFORMATIQUE**

**POSTE 2100 - Equipements, logiciels et services externes**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
350,000	350,000	286,529.35

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais d'achat, de location, de crédit bail, de maintenance de progiciels, de consommables divers informatiques et d'autres matériels informatiques. Il couvre également les frais d'entretien, de fonctionnement et de réparations ;
- les frais de sociétés et de conseil en informatique pour des services tels que :
  - \* la maintenance des équipements existants ;
  - \* la mise en place de nouveaux équipements et l'extension de ceux existants (étude de faisabilité, d'analyse, de programmation, de mise en œuvre, etc.) ;
  - \* l'achat, la location et l'entretien d'ensemble de programme et de logiciels, etc. ;
- les frais de spécialistes externes en informatique (opérateurs, informaticiens, ingénieurs système, personnel pour la saisie de données, etc.).

**Evaluation des crédits :**

1) Equipement de traitement de données	110,000 EUR
2) Développement de logiciels	90,000 EUR
3) Autres services externes	35,000 EUR
4) Développement de services " Extranet "	115,000 EUR
<b>Total</b>	<b>350,000 EUR</b>

**Arrondi à :**

<b>350,000 EUR</b>
--------------------

**CHAPITRE 22 - BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES**

**POSTE 2200 - Mobilier, matériel technique, de transport et de bibliothèque**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
100,000	100,000	51,512.66

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les dépenses d'achat, de renouvellement, de remplacement, de location occasionnelle ou de réparation et d'entretien d'équipements, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation tels que cabines, écouteurs pour installations d'interprétation simultanée ainsi que l'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments ;
- les frais d'achat, de location, d'entretien et de réparation de matériels, équipements et installations techniques tels télécopieurs, machines à photocopier, etc. ;
- les dépenses d'acquisition, de location, d'installation, de maintenance et d'entretien des équipements de bureautique tels que machines à écrire et à calculer, machines à traitement de textes, etc., ainsi que les dépenses relatives à la documentation, aux fournitures, etc. ;
- les besoins en mobilier, aussi bien l'achat que le renouvellement, le remplacement, la location occasionnelle ou la réparation et d'entretien de celui-ci ;
- l'achat, le renouvellement, la location et l'entretien de matériel de transport pour l'Office pour les besoins de l'Office ainsi que les frais de fonctionnement : assurances, carburant, pièces de rechange et toutes factures de réparation ;
- des frais de taxis ou de location de voitures pour des déplacements dont l'urgence et/ou la particularité ne permettent pas l'utilisation d'un autre moyen de transport ;
- les acquisitions d'ouvrages spécialisés, d'annuaires, de répertoires, de dictionnaires, de documents et d'autres publications spécialisées non périodiques sous forme imprimée ou sur support électronique (CD-ROM). Il couvre également la mise à jour de volumes existants ;
- l'achat d'équipements et matériels spéciaux pour la bibliothèque (fichiers, rayonnages, présentoirs, meubles pour catalogues, lecteurs de microfiches, lecteurs de CD-ROM, etc.) de l'Office ;
- les frais d'abonnement à des journaux, périodiques spécifiques, quotidiens des Etats membres, journaux officiels, fiches parlementaires, statistiques commerciales étrangères, bulletins divers et d'autres publications spéciales ;
- les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

**Evaluation des crédits :**

1) Matériel et installations techniques	49,000 EUR
2) Mobilier	12,000 EUR
3) Matériel de transport	15,000 EUR
4) Dépenses de documentation et de bibliothèque	24,000 EUR

***Total*** ***100,000 EUR***

Arrondi à :

<b>100,000 EUR</b>
--------------------

**CHAPITRE 23 - FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT**

**POSTE 2300 - Dépenses de fonctionnement administratif courant**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
100,000	192,000	58,989.85

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- l'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau, les frais d'impression à l'extérieur, les frais de photocopie, les produits pour les appareils de reproduction ;
- les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires ;
- les pertes de change encourues par l'Office dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change ;
- les dépenses des garanties bancaires (avals bancaires) auprès des tiers, afin de remplir des clauses contractuelles ;
- les dépenses à prendre en charge par l'Office au titre de dommages et intérêts, ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile ;
- les assurances diverses (notamment responsabilité civile, assurance contre le vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances, économat et restaurants, etc.) ;
- les dépenses pour rafraîchissements et collations lors des réunions internes ;
- les frais de déménagement des services et la manutention générale du matériel, du mobilier et des fournitures de bureau à l'intérieur du bâtiment ;
- des paiements effectués par rapport aux prestations des services fournis à l'Office par des institutions ou organismes communautaires à l'Office, notamment l'interprétation pour les sessions du conseil d'administration.

**Evaluation des crédits :**

1) Papeterie et fournitures de bureau	25,000 EUR
2) Charges financières	15,000 EUR
3) Dommages et intérêts	pm EUR
4) Autres dépenses de fonctionnement	5,000 EUR
5) Aide administrative fournie par la Commission (interprétation, calcul salaires, etc.)	55,000 EUR
6) Autres	pm EUR
<b>Total</b>	<b>100,000 EUR</b>

Arrondi à :

100,000 EUR
-------------

**CHAPITRE 24 - AFFRANCHISSEMENT ET TELECOMMUNICATIONS**

**POSTE 2400 - Dépenses d'affranchissement et de télécommunications**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
100,000	100,000	80,600.00

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les dépenses d'affranchissement et de port, de la correspondance ordinaire, des rapports et des publications, les frais d'envoi des colis postaux et autres effectués par air, mer et terre ainsi que le courrier interne de l'Office ;
- les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de fax, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires ;
- les dépenses relatives aux équipements de télécommunications, y compris les câbles : achat, location, installation, maintenance, documentation, etc.

**Evaluation des crédits :**

1) Affranchissement de correspondance et frais de port	49,000 EUR
2) Abonnements et redevances	45,000 EUR
3) Achat et installation de matériel de télécommunication	6,000 EUR
<b>Total</b>	<b>100,000 EUR</b>

Arrondi à :

<b>100,000 EUR</b>
--------------------

**CHAPITRE 25 - REUNIONS ET CONVOCATIONS**

**POSTE 2500 - Dépenses de réunions et de convocations**

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
300,000	362,000	286,688.13

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais de voyage, de séjour et d'approche des experts et autres, notamment des membres du Conseil d'administration, convoqués pour participer aux commissions et groupes d'études et de travail. Ce poste couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, y compris les frais de réception, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'infrastructure existante ;
- les actions avec les pays concernés par l'élargissement de l'Union européenne ;
- les frais afférents à l'organisation de conférences, congrès, séminaires, foires, réunions, à l'exception des dépenses relatives à l'infrastructure existante et à la rémunération des interprètes de réunion ;
- les dépenses afférentes aux prestations d'interprètes et/ou de traducteurs indépendants ou intérimaires ou à des travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, en particulier le Centre de Traduction à Luxembourg.

**Evaluation des crédits :**

1) Réunions et convocations en général	286,000 EUR
2) Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, séminaires, foires, réunions, etc.	14,000 EUR

**Total** **300,000 EUR**

**Arrondi à :** **300,000 EUR**



**CHAPITRE 26 - AUDIT ET EVALUATIONS**

**POSTE 2600 - *Audit et évaluations***

Crédits 2012	Crédits 2011	Exécution 2010
150,000	150,000	123,232.60

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses liées à des audits, à des évaluations et à des conseils en gestion.

**Evaluation des crédits :**

1) Audit interne	90,000 EUR
2) Evaluations et conseils en management	10,000 EUR
3) Audit aux Offices d'examen	50,000 EUR

**Total :**

**150,000 EUR**



---

## **3.2. DEPENSES**

---

**TITRE 3 - DEPENSES OPERATIONNELLES**



## TITRE 3 - DEPENSES OPERATIONNELLES

### CHAPITRE 30 - INDEMNITES POUR LES ACTIVITES DES OFFICES D'EXAMEN

#### POSTE 3000 - Indemnités à verser aux organismes compétents agissant comme offices d'examen

Crédits 2012		Crédits 2011		Exécution 2010	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
6,000,000	5,000,000	6,000,000	5,200,000	4,774,661.05	3,685,795.43

#### Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les indemnités à verser aux offices chargés de l'exécution de l'examen technique des variétés végétales par l'Office ;
- les indemnités à verser aux offices chargés de la vérification technique après l'octroi de la protection par l'Office.

#### Evaluation des crédits :

- 1) Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales

Nombre de demandes nécessitant un engagement sur une ou plusieurs années :	2,300
Coût moyen des examens :	2,600 EUR

Total engagements pluriannuels :	5,980,000 EUR
----------------------------------	---------------

- 2) Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales pm EUR

**Total** **5,980,000 EUR**

Arrondi à : **6,000,000 EUR**

#### L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2011 restant à liquider	1,900,000	1,900,000				
Crédits 2011	6,000,000	2,480,000	2,000,000	1,170,000		
Crédits 2012	6,000,000	620,000	2,000,000	930,000	680,000	
<b>Total</b>	<b>13,900,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>4,000,000</b>	<b>2,100,000</b>	<b>680,000</b>	

- CHAPITRE 31 - MAINTIEN DES COLLECTIONS DE REFERENCE**  
**POSTE 3100 - Dépenses pour le maintien des collections de références des variétés auprès des offices d'examen**

**Données chiffrées (Crédits dissociés) :**

Crédits 2012		Crédits 2011		Exécution 2010	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
pm	pm	pm	pm	0.00	0.00

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, au sein des organismes compétents, les frais relatifs au maintien des collections de référence des variétés végétales comme base pour l'examen technique demandé par l'Office.

**Evaluation des crédits :**

Ce crédit est estimé à

pm

**Total :**

pm
----



**CHAPITRE 33 - EXAMEN DES DENOMINATIONS**

**POSTE 3300 - Dépenses pour l'examen des dénominations**

**Données chiffrées (Crédits dissociés) :**

Crédits 2012		Crédits 2011		Exécution 2010	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
pm	pm	pm	pm	0.00	0.00

**Commentaire :**

Examen pour la proposition de dénomination variétale (article 54 paragraphe 1 du Règlement (CE) n° 2100/94), modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 2506/95.



**CHAPITRE 34 - PUBLICATIONS ET TRADUCTIONS**

**POSTE 3400 - Publications officielles, générales et de vulgarisation  
Prestations de traduction**

**Données chiffrées (Crédits dissociés) :**

Crédits 2012		Crédits 2011		Exécution 2010	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
150,000	150,000	150,000	150,000	143,636.23	123,369.87

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais d'édition du Bulletin officiel de l'Office et de publications à caractère officiel ;
- des frais d'édition d'autres publications de l'Office (les brochures et publications concernant la diffusion des connaissances techniques et économiques relatives aux activités de l'Office. Ce crédit peut également couvrir les publications issues de séminaires, symposium, etc.) ;
- les frais relatifs à des publications de vulgarisation et de promotion de l'Office pour en faire connaître les activités auprès des acteurs économiques et des pouvoirs publics concernés ;
- les prestations de traducteurs indépendants ou intérimaires, les travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, et en particulier au Centre de traduction de Luxembourg.

**Evaluation des crédits :**

1) Publications officielles	20,000 EUR
2) Publications diverses	10,000 EUR
3) Prestations (du Centre) de traduction	120,000 EUR
<b>Total</b>	<b>150,000 EUR</b>

Arrondi à :

<b>150,000 EUR</b>
--------------------

**L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2011 restant à liquider						
Crédits 2011	150,000	108,000	42,000			
Crédits 2012	150,000	42,000	108,000			
<b>Total</b>	<b>300,000</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>			

**CHAPITRE 35 - ENQUETES, ETUDES, CONSULTATIONS  
TECHNIQUES**

**POSTE 3500 - Etudes techniques**

**Données chiffrées (Crédits dissociés) :**

Crédits 2012		Crédits 2011		Exécution 2010	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
300,000	150,000	300,000	50,000	35,236.00	50,000.00

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les frais relatifs à la mise en œuvre d'études techniques spécialisées (études techniques, recherche et développement, etc.).

**Evaluation des crédits :**

Ce crédit a été estimé à

300,000 EUR

**Total :**

**300,000 EUR**

**L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2011 restant à liquider	100,000	25,000				
Crédits 2011	300,000	25,000				
Crédits 2012	300,000	100,000	110,000			
<b>Total</b>	<b>700,000</b>	<b>150,000</b>	<b>110,000</b>			

**CHAPITRE 36 - CONSEILLERS SPECIAUX**

**POSTE 3600 - Conseillers spéciaux**

**Données chiffrées (Crédits dissociés) :**

Crédits 2012		Crédits 2011		Exécution 2010	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
90,000	90,000	40,000	40,000	28,514.85	8,371.03

**Commentaire :**

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- la rémunération, les frais de voyage et les frais de séjour des membres de la chambre de recours ;
- les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts en qualité de conseil de l'Office. Il couvre aussi les dépenses encourues auprès de la Cour de Justice et auprès d'autres cours.

**Evaluation des crédits :**

1) Rémunération des membres de la chambre de recours	37,000 EUR
2) Travaux divers	3,000 EUR
3) Frais de contentieux	50,000 EUR

**Total :**

<b>90,000 EUR</b>
-------------------

**L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2011 restant à liquider						
Crédits 2011	40,000	pm				
Crédits 2012	90,000	90,000				
<b>Total</b>	<b>130,000</b>	<b>90,000</b>				

**CHAPITRE 37 - PROGRAMME 'MULTI-BENEFICIAIRES'**

**POSTE 3700 - Actions dans le cadre du programme multi-bénéficiaires**

**Données chiffrées (Crédits dissociés) :**

Crédits 2012		Crédits 2011		Exécution 2010	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
200,000	200,000	100,000	50,000	100,390.05	100,001.98

**Commentaire :**

La création de ce poste se justifie par la participation de l'Office au 'Programme multi-bénéficiaires' en faveur de certains pays lancé par la Communauté européenne. Ce poste accueillera les crédits destinés à favoriser la participation de ces pays aux travaux dans le domaine de la protection des variétés végétales.

**Evaluation des crédits :**

Ce crédit a été estimé à

200,000 EUR

**Total :**

**200,000 EUR**

**L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2011 restant à liquider	pm					
Crédits 2011	100,000	20,000	pm			
Crédits 2012	200,000	180,000	20,000			
<b>Total</b>	<b>300,000</b>	<b>200,000</b>	<b>20,000</b>			

#### **4. TABLEAU DES EFFECTIFS**



## TABLEAU DES EFFECTIFS

### PROJET DE BUDGET 2012

Catégories et grades	Postes 2012		Postes 2011	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	-	-	-
AD 14	-	1	-	1
AD 13	1	-	1	-
AD 12	1	1	1	2
AD 11	-	-	-	-
AD 10	1	1	1	1
AD 9	-	-	-	-
AD 8	-	-	-	-
AD 7	-	2	-	1
AD 6	-	2	-	1
AD 5	-	-	-	1
TOTAL	3	7	3	7
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	-	-
AST 9	5	3	3	2
AST 8	-	4	2	4
AST 7	-	1	2	2
AST 6	2	1	-	6
AST 5	1	8	-	5
AST 4	-	3	1	5
AST 3	-	3	-	4
AST 2	-	5	-	-
AST 1	-	-	-	-
TOTAL	8	28	8	28
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11</b>	<b>35</b>	<b>11</b>	<b>35</b>